



# PERSONNELS ADMINISTRATIFS (attachés-SAIOM -AAIOM) - SYNTHESE DES POUVOIRS DELEGUES (MAJ au 09 01 2017)

> Arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Deux fondements réglementaires :

> Arrêté du 26 janvier 2015 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur

SYNTHESE DES POUVOIRS DELEGUES POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS (HORS AFFECTATION EN ILE-DE-FRANCE)				SYNTHESE DES POUVOIRS DELEGUES POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS AFFECTES EN ILE-DE-FRANCE								FOCUS DES POUVOIRS DELEGUES POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS AFFECTES EN OUTRE-MER											
PERIMETRE D'AFFECTATION :				TOUTES AFFECTATIONS	AFFECTATION EN PREFECTURES ET SOUS-PREFECTURES		AFFECTATION EN SGAMI / SERVICES DE LA PN	AFFECTATION DANS LES SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE		AFFECTATION DANS LES GREFFES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL			AFFECTATION EN PREF. ET SOUS-PREF.	AFFECTATION EN SGAP IDF / SERVICES DE POLICE	AFFECTATION DANS LES SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE		AFFECTATION DANS LES GREFFES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL			AFFECTATION DANS LES SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE			
AUTORITES DELEGATAIRES :					PREFET DE REGION	PREFET DE REGION	PREFET DE DEPT	PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE / PREFET SGAP EN OM	PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE	COMMDT DE FORMATIONS ADMIN.	PREFET DE REGION	VICE-PRESIDENT DU CE			PRESIDENT TA / CAA	PRIF / PREFETS DE DEPT IDF	PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE ZONE DE PARIS	COMMDT DE REGION ZONALE DE GN (PARIS)	COMMDT DE FORMATIONS ADMIN.	PREFET DE DEPT	VICE-PRESIDENT DU CE	PRESIDENT TA / CAA	PREFET DE REGION/DPT / REPR. ETAT COM et N.-C.
COMPETENCES :				catégorie concernée									PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE / PREFET SGAP EN OM										
Références réglementaires et/ou législatives				A	B	C																	
Affectation dans les services sans changement de résidence administrative				X	X	X			X				X	X							X	X	
Décret n°2008-370 Affectation en PNA au sein des DDI (Prog relève MI)				X	X	X			X				X	X							X	X	
Délivrance des cartes d'identité professionnelles				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 1° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé annuel/jours RTT				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 2° et 3° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé maladie ordinaire et congé de longue maladie				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 4° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé de longue durée				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 5° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 6° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé de formation professionnelle (sauf-refus) <sup>2</sup>				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 6° bis loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé pour validation des acquis de l'expérience (sauf-refus) <sup>2</sup>				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 6° ter loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé pour bilan de compétences (sauf-refus) <sup>2</sup>				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 7° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé pour formation syndicale (sauf-refus)				X	X	X							X	X								X	
Art, 7 bis loi 84/16 Congé pour formation hygiène et sécurité				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 8° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé pour participer aux activités d'organismes et associations (cadre et animateur)				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 9° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé de solidarité familiale (titulaire) ou congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (stagiaire)				X	X	X							X	X								X	
Art 34 - 10° loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé pour siéger comme représentant d'une association				X	X	X							X	X								X	
Art 40 bis loi 84-16 / titres IV et V décret 94-874 Congé de présence parentale				X	X	X							X	X								X	
Décret 78-399 du 20 mars 1978 / décret 96-1026 du 26 novembre 1996 Congés bonifiés et congés administratifs - résidence adm en métropole				X	X	X							X	X								X	
Décret 78-399 du 20 mars 1978 / décret 96-1026 du 26 novembre 1996 Congés bonifiés et congés administratifs - résidence adm en outre-mer				X	X	X							X	X								X	
Art. 41 loi 19 mars 1928 Congé pour réformé de guerre				X	X	X							X	X								X	
Art. 1er décret 2007-1470 Autorisation d'absence pour suivre des formations et préparations concours				X	X	X							X	X								X	
Art. 11 bis loi 83-634 Congé et autorisation d'absence pour l'exercice d'un mandat électif local				X	X	X							X	X								X	
Décret n°82-447 du 28 mai 1982 Autorisations spéciales d'absence (syndicales) (sauf refus)				X	X	X							X	X								X	
Décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 Compte-épargne temps (ouverture, fermeture et gestion)				X	X	X							X	X								X	
Art. 43 décret 85-986 Disponibilité d'office (médical)				X	X	X							X	X								X	
Art. 63 loi 84-16 Aménagement poste de travail lié à la santé				X	X	X							X	X								X	
Art. 34, 37 et 37 bis loi 84-16 Temps partiel (autorisation tout tps partiel + refus tps partiel de droit et refus tps partiel thérapeutique (NB : refus tps partiel sur demande délégué à une autre autorité)				X	X	X								X	X								X
Attribution des droits au titre du DIF <sup>3</sup>				X	X	X							X	X								X	
Exercice des fonctions en télétravail <sup>3</sup>				X	X	X							X	X								X	
Art. 63 loi 84-16 Reclassement médical (même département /COM et même corps)				X	X	X							X	X								X	
Imputabilité au service des accidents et maladies professionnelles				X	X	X							X	X								X	
Reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire et attribution et renouvellement de l'allocation temporaire d'invalidité				X	X	X							X	X								X	
Bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité				X	X	X							X	X								X	
Décret 2007-658 du 2 mai 2007 Autorisation cumul activités				X	X	X							X	X								X	
Art. 66 loi 84-16 Sanctions disciplinaires de premier groupe (avertissement et blâme pour stagiaires)				X	X	X							X	X								X	

La réintégration après mises en position, détachements, disponibilités et congés sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer est attribuée à la même autorité.

\* Il s'agit des travaux préparatoires de la CAPL en vue de la proposition effectuée par la CAPN, les pouvoirs de gestion étant retenus par le ministre.

\*\* Les CAPL créées auprès du DRH du SG sont également compétentes pour connaître de la mutation au sein des services délocalisés de l'administration centrale.

<sup>1</sup> La réintégration après mises en position, détachements, disponibilités et congés marqués par un "1", pour les personnels de catégorie C, est attribuée à la même autorité dès lors que l'agent reste dans l'un de ses services au sein de la région. (SAUF IDF)

<sup>2</sup> Les refus soumis à l'avis de la CAPL demeurent de la compétence du préfet de région, président de la CAPL

<sup>3</sup> Le nombre et la répartition géographique des postes à pourvoir sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Actes soumis à l'avis de la CAP (s'il n'est pas créé de CAPL, l'acte n'est pas délégué)

couleur verte : acte prévu par la délégation du 29 décembre 2016 sans changement par rapport à la délégation MI du 26 janvier 2015

couleur rouge : acte prévu par la délégation du 29 décembre 2016 avec changement/nouveauté par rapport à la délégation MI du 26 janvier 2015